

DÉLIBÉRATION N° 2020-044

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCAION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur
GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN
Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE
Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme
DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Objet : Régie de recettes – Locations de la salle communale.

Vu l'arrêté municipal n° 2020-034 en date du 20 novembre 2020 portant sur la suppression de la
régie de recettes, crée par acte constitutif le 21 février 2003 pour l'encaissement des produits
suivants :

- Locations de salle / Locations de stationnement de camions d'outillage / Photocopies
réalisées par les services de la Mairie.

Prenant acte de cette décision, l'Assemblée est amenée à statuer sur les tarifs et les différentes
modalités d'encaissement des produits résultant des locations de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Maintient les tarifs actuels, à savoir :

150 € le week-end – 100 € la journée ou la soirée – 70 € le vin d'honneur.

- Instaure un forfait de 10 € pour frais de gestion courante.

▫ Un titre exécutoire d'avis des sommes à payer (montant total de location + frais de gestion
courante) sera transmis au locataire à la date de réservation de la salle. La réservation ne
deviendra effective qu'après acquittement des sommes dues.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous-Préfecture à la date
indiquée ci-dessus et de sa publication.

03 DEC. 2020
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'GRANDO', is written over the printed name of the Mayor.

DÉLIBÉRATION N° 2020-045

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Lancement des travaux – Trottoirs route de Vic-sur-Aisne.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) a été accordée par le Département de l'Aisne le 1er juillet 2019 à hauteur de 1.720,00 € dans le cadre du projet de voirie route de Vic-sur-Aisne (soit 43 % du montant prévisionnel programmé : 11.720,00 € HT).

Cette subvention sera déclarée caduque si à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a pas été exécutée, fixant ainsi la date limite au 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide le lancement des travaux.
- Retient l'entreprise mieux disante, ATP Services, dont l'estimation totale s'élève à : 10.444,00 € HT / 12.532,80 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "AGRANDO", is written over the printed name of the Mayor.

RECEVU LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

04 DEC. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-046

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Participation financière des Communes de Cuisy-en-Almont, Vauxrezis, et Pommiers aux charges de fonctionnement. Entretien de la 5^{ème} classe – Année scolaire 2019/2020.

Vu la délibération n° 2020-039 en date du 18 septembre 2020 portant sur la participation financière des Communes du regroupement pédagogique intercommunal, aux charges de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dit qu'il convient de comptabiliser les charges de personnel liées à l'entretien de la 5^{ème} classe.
- En conséquence, modifie le tableau ci-annexé.

Un titre exécutoire d'avis des sommes à payer complémentaire sera transmis aux communes de Cuisy-en-Almont et Vauxrezis pour un montant de 664,42 € (12.311,37 € - 11.646,95 €).

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-047

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de fonctionnement :

CH. 65 / Compte 6574 (subventions de fonctionnement) : + 331 €

(APEI Soissons : 300 € / Amis des Bêtes du Soissonnais : 31 €)

CH. 67 / Compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) : + 75 €

Compte 022 (Dépenses imprévues) : - 406 €

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-048

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Contrats d'entretien des espaces verts 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient à l'unanimité des membres présents, les contrats 2021 proposés par l'entreprise S.E.E.V. (60350 Attichy) relatifs à l'entretien des espaces verts de la Commune et le fauchage des bordures.

Autorise le Maire à signer ces contrats qui s'élèvent à 14.704,00 € HT / 17.644,80 € TTC.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

03 DEC. 2020



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2020-049

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Attribution de compensation 2020 – Révision libre – Adoption.

Par délibération n° CC/2020/20 du 24 septembre 2020, et faisant suite à l'approbation par l'ensemble des communes de GrandSoissons Agglomération du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 janvier 2020, portant étude sur le transfert de compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, au sens de l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales », l'Assemblée délibérante de GrandSoissons Agglomération a décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas impacter l'attribution de compensation de ses communes membres au regard du transfert de compétence susvisé.

Cette mesure concerne la totalité des communes de GrandSoissons Agglomération et donc la commune de POMMIERS.

Ainsi, et conformément au sens du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une délibération concordante de notre commune avec celle de GrandSoissons Agglomération doit être approuvée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte la révision libre des Attributions de Compensation pour notre commune délibérée par GrandSoissons Agglomération le 24 septembre 2020.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.



Le Maire
Anthony GRANDO

(Handwritten signature of Anthony Grando)

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

03 DEC. 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-050

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 27 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 13
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

20.11.2020

DATE D'AFFICHAGE

27.11.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre, CREPIN Dominique, DAYDE Gérald, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OSORIO Magali, OUDART Claudine.

Absent(s) excusé(s) : LAMBIEL Virginie, Adjointe, ayant donné pouvoir à Mme DENUNCQ. OROY Angélique ayant donné pouvoir à M. GADRET.

Mme PANNET Annick a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame NORMAND Brigitte, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Madame NORMAND Brigitte, secrétaire de mairie, à raison d'une demi-heure par semaine pour besoins de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte cette proposition.
- Prend acte que Madame NORMAND Brigitte effectuera, à compter du 1^{er} janvier 2021, 24 H hebdomadaires.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion de l'Aisne.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

LE CLERK EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS

03 DEC. 2020